

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-19-octobre-une-delegation-intersyndicale-a-la-DGER.html>



AESH : 19 octobre, une délégation intersyndicale à la DGER

- Métiers - AED-AESH - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 20 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH300/20211019_141904-505d9.jpg]

Ce 19 octobre, journée de mobilisation nationale des [AESH](#), une délégation intersyndicale [CGT Agri SNETAP-FSU](#) a été reçue par le ministère de l'Agriculture, second employeur d'[AESH](#) après le ministère de l'Éducation Nationale. Le ministère était représenté par la [DGER](#), en la personne de Luc Maurer, directeur général adjoint, Sandrine Martinage, sous-directrice adjointe ainsi que le SRH en la personne d'Angélique Pluta, cheffe de bureau des personnels contractuel.les.

La délégation de l'intersyndicale était composée notamment de 4 AESH, venu.es d'une part témoigner de leurs situations, de leurs conditions de travail et de rémunération et d'autre part, porter les revendications d'une véritable reconnaissance professionnelle du métier d'AESH.

Après avoir demandé au ministère de l'Agriculture de porter auprès de la DGAFP, de Matignon la nécessité de créer un véritable corps interministériel de fonctionnaires AESH, la délégation a abordé longuement, à travers des exemples précis, « de la vraie vie dans les établissements », certains sujets à l'origine de tensions dans les établissements :

- **l'application de la grille de rémunération et la nécessaire régularisation lancée au printemps dernier (notamment lors de la première embauche) et toujours pas appliquée dans de trop nombreux [EPL](#)**, sans parler de la qualification de nombreux AESH, bien supérieure aux diplômes exigés... alors que tous les AESH doivent être reclassé.es dans la nouvelle grille du 1er septembre dernier et déjà revue au 1er octobre
- la reconnaissance du « travail invisible » ou connexes à l'activité principale d'accompagnement lors des temps scolaires.... Sujet qui ne pose manifestement de problème que dans l'enseignement agricole
- l'intégration encore très souvent difficile des AESH comme agent.es à part entière de l'équipe pédagogique dans certains établissements... accès à pronote, à une clé des locaux, à un casier...
- la difficulté à disposer d'une quotité de travail et d'une rémunération suffisante.

Le DGER a indiqué que le travail en cours d'écriture d'une nouvelle note de service avait comme objectif de trouver une rédaction sur le second sujet levant toutes les ambiguïtés... Sur le premier sujet, le DGER a rappelé qu'une note technique avait été adressée à tous les établissements via les autorités académiques pour faire appliquer cette nouvelle grille, y compris la revalorisation du 1er octobre. Concernant le dernier point, la DGER a imaginé la possibilité d'intégrer les AESH de l'[EAP](#) dans les PIAL de l'Éducation Nationale.

Sur ces deux premiers points, l'intersyndicale sera particulièrement vigilante et veillera au respect de ces préconisations. Concernant les PIAL, l'intersyndicale a redit que pour elle, les PIAL n'étaient une solution pertinente, viable ni pour les agent.es, ni pour les jeunes suivi.es. A ce stade, au sein du ministère, il existe d'autres solutions permettant d'augmenter la quotité de travail dans d'autres activités avec un avenant au contrat...une solution trop souvent négligée par les employeurs que sont les EPL... Si cette solution n'est pas elle non plus viable à long terme, elle permet de ne pas multiplier les employeurs, les établissements, les niveaux...

L'intersyndicale CGT Agri/SNETAP-FSU poursuivra sa mobilisation par l'intermédiaire de leurs fédérations respectives pour revendiquer enfin la création d'un corps interministériel rassemblant tous les personnels AESH de l'Éducation Nationale, de l'EAP et des lycées professionnels maritimes.